



TRENTE-HUITIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le jeudi 12 juillet 2018 à 13 h
au siège social et par audioconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères, conseillers :

en personne : C. Gleeson, F. Marcotte Roy

par audioconférence : A. Lauzon, J. Lorek, M. Lorek, M. Owca, S. Payeur, D. Pelletier,
J.-P. Pelletier

Administration :

en personne : L. Allaire, R. Lepage, M. Major-Levesque, C. van Rassel

par audioconférence : J. Hausner

Absences : D. Coughlin, M. Langevin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La présidente, Conseillère Payeur, débute la réunion à 13 heures et procède à l'appel des membres.

2. PRIÈRE

La présidente invite la directrice de l'éducation, Mme Lucie Allaire, à réciter la prière.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 38X-01 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la trente-huitième réunion extraordinaire tenue le jeudi 12 juillet 2018, tel que présenté.

Adoptée

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conseillère Marcotte Roy déclare un conflit d'intérêts à l'article 5-1.3.

5. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 38X-02 proposée par Conseiller J. Lorek, appuyée de Conseillère M. Lorek

QUE Conseillère Gleeson assume la présidence et que l'on sié debate en comité plénier pour considérer les questions suivantes :

1.1 Déclaration de poste vacant

1.2 Nomination – poste de direction d'école

1.3 Ratification – conditions de travail – groupe de directions d'école

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 38X-CP04 proposée par Conseiller Lorek , appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

Adoptée

6. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 38X-CP01 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales mandate l'administration à préparer un rapport avec des recommandations afin de combler le poste vacant de membre élu et que celui-ci soit présenté à la prochaine réunion régulière du Conseil.

Adoptée

Résolution n° 38X-CP02 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la nomination de madame Mariane Sincennes au poste de direction d'école affectée à l'école St-Joseph à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 sous réserve de vérification positive des références professionnelles.

Adoptée

Conseillère Marcotte Roy quitte la salle à 13 h 28

Résolution n° 38X-CP03 proposée par Conseillère Owca appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'entente de principe conclue entre l'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes-AB et le CSDC des Aurores boréales, telle que présentée.

Adoptée

Résolution n° 38X-03 proposée par Conseillère Lorek appuyée de Conseillère Payeur

QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 38X-04 proposée par Conseiller Lorek et appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE la séance de la trente-huitième réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le 12 juillet 2018 soit levée à 13 h 36.

Adoptée



Sylvie Payeur
Présidente

/gb



Lucie Allaire
Directrice de l'éducation